ART. 2 N° 2218

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 2218

présenté par

M. Jumel, M. Chassaigne, M. Bruneel, Mme Bello, M. Brotherson, Mme Buffet, M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 2

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 2 :

« Art. L. 631-25. – Sans préjudice de l'article L. 442-6 du code de commerce, est passible... (le reste sans changement) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.